

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Janvier 2025

Commune
de AZÉ
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
27/12/2024

En exercice	Présents	Votants
14	13	13

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2025-02 Partenariat avec
l'association Les chats de la
Braye

Envoyé en préfecture le :

16 JAN. 2025

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

SD 20 JAN. 2025

Deposé en ligne le 31 JAN. 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois de janvier à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOUE Christelle,
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absent non excusé : TYTGAT Loïc

Mme CHÉRAMY Laure-Aline est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe que depuis le 1^{er} janvier 2015, les communes ont l'obligation de faire stériliser et identifier les chats « errants ». L'arrêté du 3 avril 2014, stipule que les chats non identifiés, sans propriétaires ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur un territoire d'une commune, ne peuvent être capturés qu'à la demande du Maire de cette commune. Ces animaux ne peuvent être conduits en fourrière que dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation est mis en place.

Le Refuge Val de Loir, avec qui la commune a passé une convention, ne prend en charge que les chats identifiés et les chiens identifiés ou non.

Madame le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de passer une convention avec l'association Les chats de la Braye pour la stérilisation et à l'identification des chats errants présents sur le territoire de la commune d'Azé et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



CHÉRAMY Laure-Aline